

CARNA'DER

11 & 12
OCTOBRE
2025



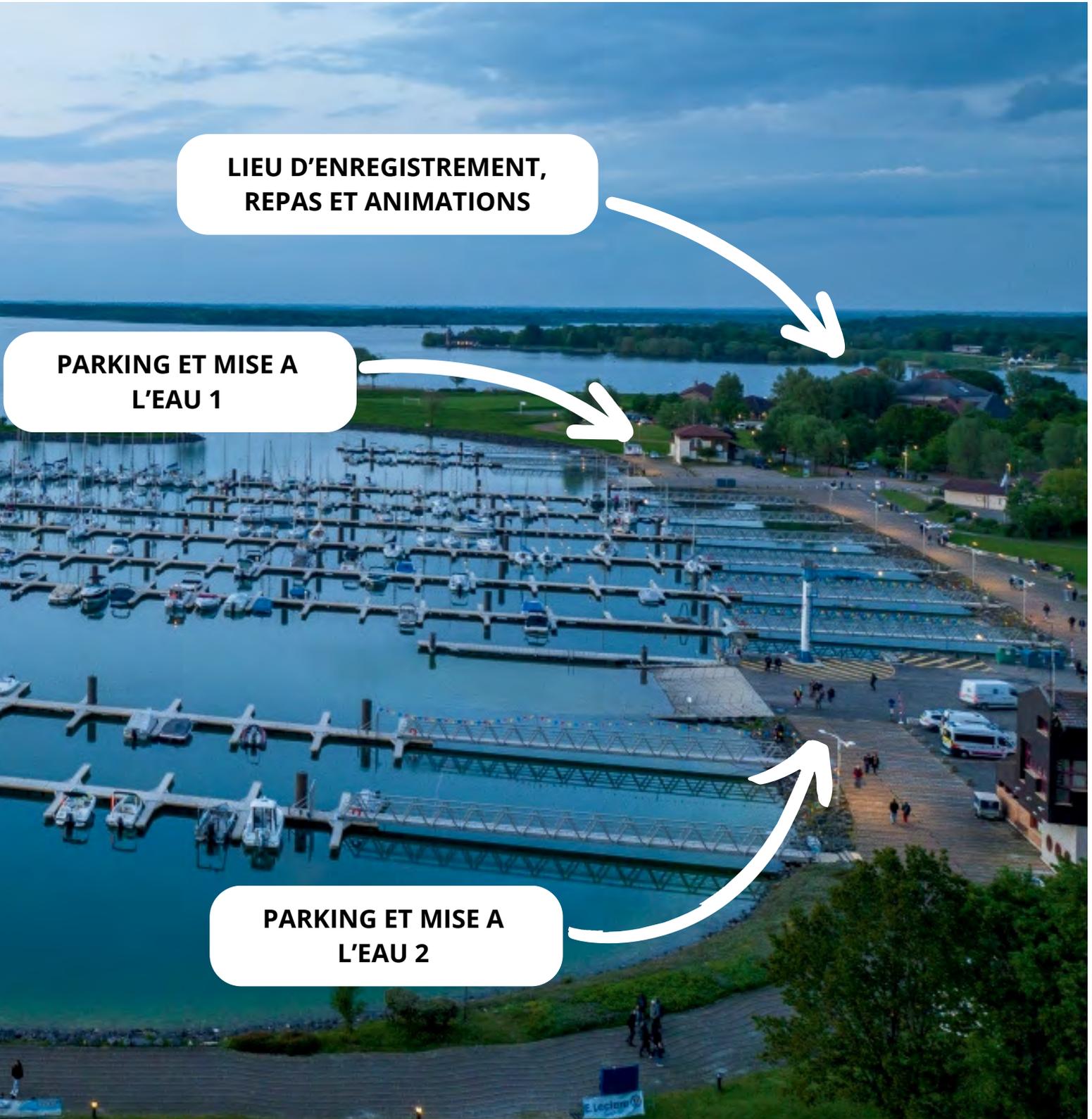
CONCOURS DE PÊCHE DES CARNASSIERS EN BATEAU





**POINT DE DEPART DE
LA COMPÉTITION**

**PONTONS POUR LES
BATEAUX AVEC ELECTRICITE**



**LIEU D'ENREGISTREMENT,
REPAS ET ANIMATIONS**

**PARKING ET MISE A
L'EAU 1**

**PARKING ET MISE A
L'EAU 2**



Depuis quelques années, le lac du Der est devenu un haut lieu de la pêche des carnassiers en France et ce grâce à l'excellente gestion l'UFAPPMA. Un nombre de poissons record et qui augmente d'année en année. C'est grâce aux infrastructures touristiques mises à disposition par l'Office du Tourisme, le syndicat du Der, les départements Marne et Haute Marne et la région Grand Est que nous pouvons créer ce grand évènement de la pêche en France.



PRÉSENTATION





HISTOIRE DU LAC DU DER

En 1974, après 10 ans de travaux gigantesques, le lac du Der est inauguré en plein coeur de la Champagne. Le lac est avant tout un réservoir conçu pour réguler les niveaux d'eaux de la rivière Marne qui alimente la Seine. Indispensable pour écrêter les crues et nourrir les cours d'eau en période d'étiage, le lac du Der vous offre au fil des saisons des paysages à couper le souffle.



ET CA SE TROUVE OU ?

LAC DU DER CHANTECOQ EN CHAMPAGNE
Région Grand Est
Station Nautique
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT

Coordonnées GPS : 48° 33' 15 "N, 4° 46' E



LE LAC EN QUELQUES CHIFFRES

- 4 800 hectares • 77 km de rivages • 36 km de tour à vélo
- 20,3 km de digues de terre • 349 millions de m³ d'eau
- 21,1 km de canaux.

LE CONCOURS



PARRAINÉ PAR GAËL EVEN Illex | Gunki

"The Boss"

Double vainqueur du FC Fight Brochet et Sandre, Gaël est un pêcheur hors normes.

ANIMÉ PAR DAVID VENGERDER Fishing Club | FC Fight

c est Mr Fishing Club et le FC Fight..et pêcheur dans l'âme... tout est dit !





QUAND?

LE 11 & 12 OCTOBRE 2025
AU LAC DU DER

Compétition sur **2** jours,

Pêche carnassiers en binôme

100 bateaux

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions et le paiement se feront obligatoirement sur l'application Fish and You à partir du :

1er juin à partir de 9h

- Aucune pré-inscription n'est possible
- Les inscriptions seront closes quand la limite des 100 bateaux sera atteinte.
- Les frais d'inscription sont de 250 euros par pêcheur soit 500 euros par bateau (binôme obligatoire)
- Carte de pêche sur le Der obligatoire (20 euros par pêcheur pour 2 jours)

L'inscription au concours entraîne automatiquement l'autorisation de droit à l'image dans le cadre de ce concours (publication sur le site web, intégration dans une brochure, diffusion sur les réseaux sociaux, etc)



QUE COMPRENENT LES FRAIS D'INSCRIPTION ?

- La participation au concours pour 2 jours
- Les petits déjeuners du samedi et du dimanche
- Le repas (obligatoire) du samedi soir avec eau et vin (hors buvette)
- Les places de pontons, avec électricité, pour les bateaux pour la nuit du samedi au dimanche.
- La sécurité et le gardiennage est assuré par une société privée.
- La remise des prix et le buffet (obligatoire par respect envers les bénévoles, les sponsors, les acteurs locaux et l'organisation.

LE PRIX NE COMPREND PAS L'HÉBERGEMENT, LES REPAS DU MIDI ET L'AUTORISATION DE PÊCHE SUR LE LAC DU DER.

LES ÉVENTUELS BÉNÉFICES SERONT REVERSÉS A L'UFAPPMA QUI GERE LA PÊCHE SUR LE LAC DU DER A DES FINS D'AMÉLIORATIONS TELS QUE :

LE REMPOISSONNEMENT,

LA CRÉATION DE RÉCIFS ARTIFICIELS POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE PISCICOLE

**L'AMÉNAGEMENT POUR LES PÊCHEURS (RÉFECTIONS DES MISES A L'EAU ET PON-
TONS, PMR ETC..**



LES DOTATIONS



PLUS DE 15 000 € DE LOTS

Premier lot d'une valeur de 5000 €

Second lot d'une valeur de 3000 €

Troisième lot d'une valeur de 1500 €

Lots assurés pour les 3 big fish : perche / sandre / brochet

Pas plus de deux lots cumulables par pêcheurs

UNE RÉCOMPENSE SERA OFFERTE A TOUS LES PARTICIPANTS





PROGRAMME

SAMEDI : JOUR 1

06h00	Mise à l'eau des bateaux
07h30	Accueil des compétiteurs Pointage et contrôle commissaires Petit déjeuner Remise des badges Autocol- lant sur les bateaux Contrôle des viviers
09h00	Briefing (présence obligatoire)
10h00	Début de la 1ère manche Sortie du port en 1 départ
17h00	Fin de la 1ère manche et ouverture des réclamations
17h30	Clôture des réclamations
18h00	Heure limite de retour et pointage des compétiteurs sous la passerelle du port
19h00	Pointage (badge) Accueil repas (présence obligatoire) buvette
20h00	Début du repas
00h00	Fermeture de la buvette et de la salle de restauration



DIMANCHE : JOUR 2

- 07h30 Accueil des compétiteurs | Pointage et contrôle commissaires | Petit déjeuner | Remise des badges | Autocolant sur les bateaux | Contrôle des viviers
- 08h30 Briefing (présence obligatoire)
- 09h00 Début de la 2ème manche | Sortie du port en 1 départ
- 15h00 Fin de la 2ème manche et ouverture des réclamations
- 15h30 Clôture des réclamations
- 16h00 Heure limite de retour et pointage des compétiteurs sous la passerelle du port
- 17h00 Pointage et remise des prix (présence obligatoire) | Discours et clôture du concours | Buffet

LES COMPÉTITEURS ABSENTS NE POURRONT PRÉTENDRE AUX PROCHAINES ÉDITIONS



RÈGLEMENT DU CONCOURS

1 RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

Est effective, la législation française en cours, en matière d'exercice de la pêche, conformément au code de l'environnement et conformément à l'arrêté inter préfectoral réglementant la pêche sur le lac du Der.

Concours organisé par l'UFAPPMA du lac du Der.

- Autour de la pêche aux carnassiers aux leurres artificiels
- En bateau par équipe de deux pêcheurs

Ce concours sous tous ses aspects (organisationnels et sportifs) sera dirigé par le présent règlement. Il devra obligatoirement être respecté par tous les concurrents sous peine de pénalités décrites dans ce document ou de disqualification.

2 MODALITÉS

- Pêche des carnassiers en bateau par équipe de 2, leurres artificiels uniquement ;

- Aucun poisson au vivier, photo à faire aussitôt, la prise effectuée est aussitôt relâchée
- Sondeurs, sonde live et livescop autorisés ;
- Seul le moteur électrique est autorisé ;
- Une seule canne autorisée en action de pêche par pêcheur ;
- Pêche à la traine interdite ;
- Epuisette mailles souples obligatoire, pince fishgrip interdite ;
- Le classement se fera en nombre de points totalisés par binôme (1 cm= 1 point)

3 EMBARCATIONS ET SÉCURITÉ

Tous les bateaux doivent être aux normes, à savoir :

- Insubmersible
- Pompe vide cale ou écope
- Rames
- Fusée de détresse
- extincteur

Et comprendre : (Extrait du règlement du Lac du Der)

" Liste des équipements de sécurité nécessaires pour pêcher en bateau sur le Lac du Der: (arrêté ministériel du 10/02/2016)

1 x Gilet de sauvetage homologué CE par personne embarquée,

1 x Ecope ou pompe vide cale manuelle

1 x Anneau de remorquage et 1 corde

1 x Extincteur à poudre même pour bateau avec un moteur électrique

1 x Dispositif de mouillage avec une ancre adaptée à la taille du bateau ou moteur électrique avant avec amarrage

1 x Lampe torche étanche ou autre moyen de repérage lumineux

Le règlement de police impose d'avoir des rames, boussole ou compas et de porter son gilet de sauvetage. Interdit de porter des cuissarde waders dans l'embarcation.

Nous conseillons d'avoir une trousse de secours, un téléphone portable et une échelle fixe ou mobile pour remonter à bord en cas de chute. Pêche en barque, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.



REGLES DE BONNE CONDUITE ET COURTOISIE

Respectez les autres usagers du Lac. Gardez vos distances !

Respectez les poissons capturés, ne les faites pas souffrir,

Ne stationnez pas vos véhicules sur les rampes de mises à l'eau,

Répondez avec courtoisie aux injonctions des gardes, de la gendarmerie, de l'OFB.

Le règlement intérieur, le barème des sanctions, les statuts, le règlement de la police du lac et l'arrêté préfectoral sont à votre disposition sur le site <https://www.pecheauder.com/>

La carte de pêche est obligatoire, nominative et non transmissible.

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT être équipé d'un téléphone portable fonctionnel pour avertir en cas de danger ;

En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute ou partie de la compétition

En cas d'annulation partielle ou prématurée de la compétition, le classement en cours deviendra définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement;

Tous les compétiteurs s'engagent à être détenteur d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance pour leur embarcation

En cas d'accident, de vol ou autres, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables.

Les compétiteurs mineurs doivent obligatoirement présenter aux organisateurs, une autorisation écrite et signée par les deux parents.

4 COMPTABILISATION DES PRISES

1 cm = 1 point

Seules les prises suivantes seront comptabilisées sans limite de nombre :

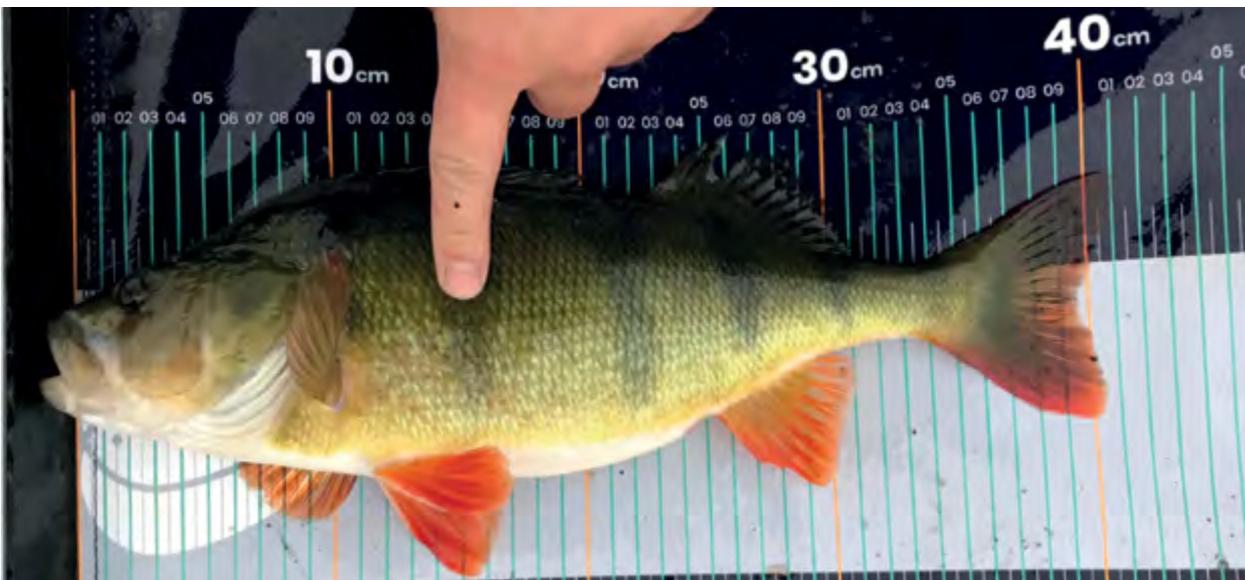
- Brochet à partir de 65 cm
- Perche à partir de 35 cm
- Sandre à partir de 50 cm

Pour valider les prises, l'application Fish and You disponible sur Android et Apple devra obligatoirement être téléchargée.

2 photos devront être prises 1 photo du poisson sur une toise officielle du concours, toise qui sera fournie

1 photo du poisson avec le pêcheur;

LE POISSON DEVRA ETRE ENTIEREMENT VISIBLE



Tête à gauche contre la butée de la toise,

Poisson posé sur le flanc abdomen orienté vers le bas.

Le maintien du poisson devra se faire de manière à ce que les extrémités soient visibles



Après publipostage du poisson sur l'application Fish and You, les commissaires sont seul habilités pour la validation ou non de la prise ATTENTION : La mesure des prises sera arrondie au cm inférieur.

Exemple : **65,2** cm sera comptabilisé **65** points
65,9 cm sera comptabilisé **65** points

En cas d'égalité entre concurrents, la différence se fera à l'addition du plus gros poisson de chaque espèce

5 | PÉNALITÉS ET SANCTIONS

Les commissaires sont autorisés a :

- A contrôler les bateaux durant toute la durée du concours,
- A faire relever les lignes à tout moment,
- A disqualifier immédiatement les concurrents ne respectant pas un ou plusieurs points du présent règlement.



TOUT ACTE D'INTIMIDATION, DE MANQUE DE COURTOISIE ET/OU DE POLITESSE, TOUT ACTE JUGÉ INAPPROPRIÉ ENVERS UNE PERSONNE PHYSIQUE (BÉNÉVOLES, COMMISSAIRES, COMPÉTITEURS, ETC... SERA PÉNALISÉ PAR L'EXCLUSION DU CONCOURS.

ATTENTION : tout poisson mort et/ou gardé au vivier ne sera pas comptabilisé (remise à l'eau obligatoire aussitôt la prise de photos); et entraînera une pénalité équivalente à la longueur du poisson

Ex: perche de 40 cm= perte de 40 points pour l'équipage.

LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES EST INTERDITE PENDANT TOUTE LA COMPÉTITION.

LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT D'APPORTER TOUTES MODIFICATIONS AU PRÉSENT RÈGLEMENT.



PLAN DU LAC DU DER ET DE SES ALENTOURS



MES NOTES



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.



RENDEZ-VOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK ou CARNADER

